

Permis Moto (A)

Conforme à l'arrêté du 13 mai 2013 relatif au référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC)

Public visé :

Tout public répondant aux prérequis

Prérequis :

Être titulaire du permis A2 depuis au moins 2 ans, avoir fait sa déclaration en préfecture.

Formation réglementée – accessible aux personnes en situation de handicap sauf affections médicales incompatibles avec l'obtention du permis de conduire.

Durée, dates, lieu, horaires

Durée : 7 heures :

- Théorie : 2 heures
- Pratique hors-circulation : 2 heures
- Pratique en circulation : 3 heures

Lieu : Saint-Pierre, Saint-Paul, Sainte-Marie, Saint-André *selon les nécessités pédagogiques*

Horaires : de 7h à 18h

Dates : Entrées permanentes

Modalité d'organisation

Nombre de personne : 1 apprenant par véhicule

En présentiel, parcours individualisé selon niveau.

Moyens techniques et pédagogiques :

Ouvrages spécialisés éditions Code Rousseau et ENPC ou Ediser.

Livret stagiaire individuel. Systèmes audio-visuels (films, diapositives...)

Véhicules : Motos, salles de cours équipées de moyens multimédias, aires d'évolution spécialement aménagées (plateau technique)

Tarifs : A partir de 280€ - Exonéré de TVA.

Les stagiaires devront impérativement porter une tenue adaptée à la pratique de la moto (casque homologué, une paire de gants adaptés, une paire de bottes ou de chaussures montantes, un blouson ou une veste à manche longues, un pantalon ou une combinaison).

Objectifs :

Être capable de s'adapter à la conduite d'une moto, avec ou sans side-car quel que soit sa puissance (plus de 35 kW) ou un 3 roues quel que soit sa puissance (plus de 35 kW). Amener à une pratique sécuritaire de la conduite d'une moto de plus de 35 kilowatts (kW).

Contenu (Cf. programme détaillé) selon le référentiel du ministère des transports et au référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC)

- ✓ Séquence théorique :
 - Les accidents de la route, les pièges de la route
 - Les conséquences du phénomène de vitesse
 - Les équipements de protection adaptés à la moto
 - Les dangers de l'alcool et autres substances
- ✓ Séquence pratique hors-circulation
 - Prise en main du véhicules, vérification du véhicule, démarrage et arrêt du véhicule
 - Positionnement du conducteur
 - Passage des vitesses, freinage
 - Positionnement sur la chaussée et maintien de la trajectoire
 - Tenir l'équilibre avec et sans passager
- ✓ Séquence pratique en circulation
 - Adapter sa vitesse à la circulation
 - Bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts
 - Franchir une intersection
 - Dépasser en toute sécurité

Suivi – Évaluation

- Suivi et évaluation de la formation : feuille de présence, évaluation à l'entrée de la formation pour permettre d'évaluer le volume et le cout prévisionnel de la formation, certificat d'examen du permis de conduire.
- Il n'y a pas d'examen final. A la fin de la formation, le formateur dresse un bilan de la prestation. Il estime alors si l'apprenant est apte à conduire le véhicule pour lequel il a suivi cette formation.
En cas de réussite la formation est sanctionnée par une attestation de suivi de formation.
Attention, cette attestation ne permet pas de conduire la catégorie du véhicule concerné. Il faut donc faire la demande de la catégorie A du permis de conduire. Sanction visée : Permis de conduire de la catégorie A.
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la partie théorique et pratique pour le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud.

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie participative : elle alternera les apports théoriques et les mises en pratique avec les véhicules sur la piste ou en circulation.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme tant sur le plan théorique que pratique.

Encadrement – Formateurs – Testeurs :

Formateurs : Equipe de formateurs titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER).

Administratif : Equipe administrative pour la gestion et le suivi des dossiers administratifs.

Programme détaillé :

Séquence théorique :

Le but est de faire le point sur la conduite de l'apprenant en A2. Le formateur échangera avec lui sur ses habitudes de conduite. Cette séquence a également pour but de montrer à l'apprenant tous les risques potentiels des grosses cylindrées et d'échanger sur différents thèmes de la sécurité routière tels que :

- ✓ Les accidents de la route et leurs conséquences
- ✓ Les conséquences du phénomène de vitesse
- ✓ Les pièges de la route
- ✓ Les équipements protecteurs adaptés à la moto
- ✓ Les dangers de l'alcool et autres substances

Séquence pratique hors circulation :

Au cours de cette séquence l'apprenant dispose d'une moto d'une puissance supérieure à 35 KW. Il s'agit de prendre en main la moto plus puissante et de réadapter les habitudes de conduite de l'apprenant à ce modèle de moto :

- ✓ Prise en main du véhicule
- ✓ Vérification du véhicule
- ✓ Démarrage et arrêt du véhicule
- ✓ Positionnement du conducteur
- ✓ Passage des vitesses
- ✓ Freinage
- ✓ Positionnement sur la chaussée et maintien de la trajectoire
- ✓ Tenir l'équilibre avec et sans passager

Séquence pratique en circulation :

Le but de cette dernière séquence est de rouler en toute sécurité avec un modèle plus puissant en circulation avec les autres usagers.

L'apprenant devra être en mesure :

- ✓ D'adapter sa vitesse à la circulation
- ✓ De bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts
- ✓ De franchir une intersection
- ✓ De dépasser en toute sécurité